

## Communiqué de presse du 4 mars 2020

### **CPTS et coronavirus : en phase 3, il faut organiser la prise en charge des patients non graves à domicile**

La montée en charge de l'organisation territoriale sous forme de Communauté professionnelle territoriale de santé sur la totalité du territoire, montre sa pertinence face à la menace épidémique du nouveau coronavirus le COVID 19.

La coordination des acteurs de ville pour la prise en charge des patients suspects ou infectés mais non hospitalisés va être essentielle pour faire face aux deux problèmes qui vont se poser : **l'importance numérique croissante du nombre de cas**, et la **nécessité absolue de protéger l'hôpital** pour y permettre la prise en charge des cas graves.

**L'importance numérique du nombre de cas**, est une donnée difficile à anticiper, la FCPTS appelle en conséquence l'ensemble des CPTS en projet ou en fonctionnement, à réunir l'ensemble des acteurs de la santé et du médicosocial de leur territoire. Ces rencontres ont pour objet d'organiser la prise en charge des patients concernés, la protection des personnes les plus fragiles (qui vivent en grande majorité à leur domicile), et pour anticiper les risques sanitaires pour l'ensemble des professionnels de la santé et du médicosocial, en ville. C'est en effet sur eux que repose le bon fonctionnement du système de santé. Même si nous pouvons estimer que l'anticipation de leur rôle a été négligé dans les phases 1 et 2 de cette pandémie, la FCPTS estime que l'heure n'est pas à la polémique mais à la mobilisation de tous.

**Protéger l'hôpital** pour permettre qu'y soient soignées les cas les plus graves, impose, outre la prise en charge de la majorité des cas en ville, de partager entre professionnels de ville et de l'hospitalisation, les protocoles pour détecter et prendre en charge ces cas graves. **A cet égard, la FCPTS propose :**

- que chaque CPTS invite un référent infectiologue dans leurs réunions de proximité
- que les hôpitaux communiquent aux professionnels de ville leur procédures de prises en charge interne
- que la capacité de réalisation des tests de diagnostic de l'infection soit réalisable dans d'autres lieux que l'hôpital (laboratoire référent, maisons de santé, cabinet médicaux pour les lieux éloignés)
- que les moyens de protections nécessaires aux médecins, infirmières, kiné, pharmaciens, en contact direct avec les patients atteints, soient également proposés aux autres professionnels de santé en contacts étroit avec les patients (dentistes, orthophonistes, sage-femme ...)

C'est dans les situations de crise qu'il faut resserrer les liens et manifester de la solidarité, c'est la volonté des acteurs de la santé et du médicosocial de ville vis à vis de la population et des autres acteurs du système de santé. La FCPTS souhaite donc être associé aux échanges qui ont lieu pour faciliter une meilleure organisation de la prise en charge de tous les patients sur tout le territoire.

#### – Contacts –

C. LEICHER 06 25 20 01 88 - David GUILLET : 06 80 30 51 75  
Jean Philippe BREGERE : 06 27 30 24 16 - Rebeca MARTIN OSUNA : 06 23 08 84 71

#### - Bureau de la FCPTS -

Président : c.leicher@fcpts.org - Vice Président : davidguillet76@gmail.com  
Secrétaire : r.martinosuna@orange.fr - Trésorier : jphibregere@orange.fr